

CCAS DE LONGUYON

C.A du 10 AVRIL 2025 Procès-verbal de la séance Du conseil d'administration du CCAS du 10 04 2025

Le DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ, à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 04 04 2025, se sont réunis en SALLE ZOLA MAIRIE DE LONGUYON

Etaient présents : JP JACQUE-J SAILLET-C PERCHERON- L HOUSSON- D PIEDFER- N COLLIGNON- AM TROMBINI- M STUPKA- H DELVILLE- JM PETIT- MO MENGUELTI- G MOREAU- Y CAPUANO

Pouvoirs C LECOINTRE à AM TROMBINI

Absents E BERTON- D GERSON

Excusés : A FURLANI-

La séance débute à 14H

Lecture des pouvoirs

1- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide de désigner C PERCHERON, Secrétaire de séance

2- **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 03 2024 (annexe) DEL 25-02-01**

Le Conseil sera invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 24 03 2025 et de l'approuver.

Présentation JP Jacque

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide de valider le PV de la séance du 24 03 2025

3-Compte de gestion 2024 DEL 25-02-02

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes)

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier
- Un bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Il s'agit donc d'écritures comptables tenues par la Trésorerie reflétant la gestion du CCAS.

Le compte de gestion doit être vérifié et approuvé par le Conseil d'Administration comme étant conforme à la comptabilité administrative de l'établissement

Présentation JP JACQUE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054045

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LONGWY

ETABLISSEMENT : CCAS LONGUYON

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

83602 - CCAS LONGUYON

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	648 805,85	1 160 973,59	1 809 779,44
Titres de recette émis (b)	182 617,52	984 580,33	1 167 197,85
Réductions de titres (c)	236,00	785,50	1 021,50
Recettes nettes (d = b - c)	182 381,52	983 794,83	1 166 176,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	648 805,85	1 160 973,59	1 809 779,44
Mandats émis (f)	482 754,36	964 067,31	1 446 821,67
Annulations de mandats (g)		17 599,65	17 599,65
Dépenses nettes (h = f - g)	482 754,36	946 467,66	1 429 222,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		37 327,17	
(h - d) Déficit	300 372,84		263 045,67

Les résultats du compte de gestion 2024 s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 946 467.66

Recettes : 983 794.83

Excédent: 37 327.17

INVESTISSEMENT

Dépenses : 482 754.36

Recettes : 182 381.52

DEFICIT : 300 372.84

Résultats de clôture reportés 2024

Fonctionnement : 274 877.76

EXCEDENT 237 550.59

Investissement : 170 900.34

EXCEDENT 471 273.18

Il appartiendra aux administrateurs d'adopter le Compte de Gestion 2024

Pour rappel CG 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 867 530,53

Recettes : 1 025 199,43

Excédent: 157 668,90

INVESTISSEMENT

Dépenses : 176 903,52

Recettes : 117 497,90

DEFICIT : 59 405,62

Le Président quitte l'Assemblée

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver le Compte de Gestion 2024 tel que présenté

4- Compte Administratif 2024 DEL25-02-03

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes

Le Compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Présentation C PERCHERON

Les résultats du compte administratif 2024 s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 946 467.66

Recettes : 983 794.83

Excédent: 37 327.17

INVESTISSEMENT

Dépenses : 482 754.36

Recettes : 182 381.52

DEFICIT : 300 372.84

Résultats de clôture reportés 2024

Fonctionnement : 274 877.76

EXCEDENT 237 550.59

Investissement : 170 900.34 / EXCEDENT 471 273.18

Pour rappel CA 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 867 530,53

Recettes : 1 025 199,43

Excédent: 157 668,90

INVESTISSEMENT

Dépenses : 176 903,52

Recettes : 117 497,90

DEFICIT : 59 405,62

CCAS DE LONGUYON - CCAS DE LONGUYON - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 429 222,02	1 166 176,35	708 823,77	A1 445 778,10
Investissement	482 754,36	182 381,52	(2) 471 273,18	A2 170 900,34
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	946 467,66	983 794,83	(3) 237 550,59	A3 274 877,76

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 10 612,62	III + IV 0,00	B1	-10 612,62
Investissement	I 10 612,62	III 0,00	B2	-10 612,62
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	435 165,48
Investissement	A2 + B2	160 287,72
Fonctionnement	A3 + B3	274 877,76

Les administrateurs seront chargés d'approuver le CA 2024

Le Président quitte l'assemblée

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

AVEC 13 POUR

décide d'approuver le CA 2024

5- Affectation des Résultats 2024 DEL 25-02-04

Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Président à réaliser l'affectation du résultat telle qu'elle figure ci-dessous- **Présentation JP JACQUE**

BUDGET CCAS				
Résultat - Exercice 2024				
EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	983 794,83	RECETTES	182 381,52
DEPENSES	946 467,66	DEPENSES	482 754,36	
Resultat Exercice	EXCEDENT	37 327,27	DEFICIT	-300 372,84
Résultat 2023 reporté	Excédent RF 002	237 550,59	Excédent RI 001	471 273,18
A - Résultat GLOBAL	EXCEDENT	274 877,76	EXCEDENT	170 900,34
RESTE A REALISER			RECETTES	0,00
			DEPENSES	10 612,62
Solde RAR			DEFICIT	-10 612,62
Résultat global avec RAR			EXCEDENT	160 287,72
Ecritures de reprise des résultats				
Affectation résultat fonctionnement			RI 1068	0,00
	DF 002	0,00	DI 001	0,00
	RF 002	274 877,76	RI 001	170 900,34

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver l'affectation des résultats 2024 tels que présentés

6- Budget Primitif 2025 DEL 25-02-05

Il doit être voté par l'assemblée délibérante pour le 15 avril

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année

civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2025 présente les reports et résultats 2024.

Présentation JP JACQUE

Le BP 2025 s'équilibre comme suit

Budget Primitif 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	294 460.34	1 187 962.76
RECETTES	294 460.34	1 187 962.76

Pour rappel BP 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	605 655,18	1 153 550,59
RECETTES	605 655,18	1 153 550,59

Situation comptable - CCAS DE LONGUYON - 2025

Chapitres ventilés par Articles (Dépense - Section Fonctionnement)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget 2024	Réalise	BP 2025
011	Charges à caractère général	551 428,75	421 092,03	601 462,76
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	73 500,00	56 857,56	65000
60611	Eau et assainissement	25 000,00	23 118,55	28000
60612	Energie - Electricité	20 000,00	19 908,35	35000
60621	Combustibles	216 755,75	147 626,93	240000
60622	Carburants	1 500,00	1 023,06	1500
60623	Alimentation	3 000,00	22,99	1500
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	1 358,36	2000
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	78,36	5000
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	4 493,03	5000

60636	Habillement et vêtements de travail	250,00	88,74	250
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 027,25	2000
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	35 398,16	53012,76
611	Contrats de prestations de services	15 423,00	6 413,33	12800
61221	Matériel roulant	0,00	731,27	1000
61358	Autres	500,00	45,42	500
615221	Bâtiments publics	16 000,00	3 093,70	9000
615228	Autres bâtiments	2 000,00	6 973,73	9000
61551	Matériel roulant	1 000,00	0,00	500
61558	Autres biens mobiliers	500,00	0,00	0
6156	Maintenance	45 000,00	40 030,47	45000
6161	Multirisques	25 000,00	22 274,27	25000
6168	Autres	2 000,00	2 558,89	6000
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	330,00	500
6188	Autres frais divers	0,00	139,20	200
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	220,00	0
62268	Autres honoraires, conseils...	3 000,00	1 825,47	2000
6231	Annonces et insertions	3 500,00	1 513,37	3000
6232	Fêtes et cérémonies	23 000,00	20 942,74	22000
6238	Divers	2 000,00	1 531,20	1500
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	3 916,76	4000
6281	Concours divers (cotisations...)	10 000,00	8 140,50	10000
6288	Autres	3 000,00	3 161,37	4000
63512	Taxes foncières	0,00	1 030,00	1200
63513	Autres impôts locaux	0,00	5 219,00	6000
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 000,00	358 726,42	411 800,00
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	28 650,00	23 178,85	25000
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	11 000,00	13 362,16	14000
6218	Autre personnel extérieur	600,00	699,04	
6332	Cotisations versées au FNAL	200,00	177,69	200
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	3 000,00	2 964,86	3000
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00	532,61	600
64111	Rémunération principale	188 000,00	141 285,77	160000
64112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 500,00	1 525,09	1600
64113	NBI	1 500,00	1 423,86	1500
64118	Autres indemnités	50 000,00	57 117,14	60000
64131	Rémunérations	26 000,00	18 008,78	40000
64132	Suppl. familial de traitement et indem. de résid.	300,00	228,47	400
64138	Primes et autres indemnités	300,00	0,00	500
6415	Congés payés			500
64168	Autres emplois aidés	16 000,00	19 243,85	15000
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	26 258,96	30000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	70 000,00	48 059,60	55000
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	1 192,19	1300
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000,00	733,00	
6458	Cotisations aux organismes sociaux	550,00	564,00	700
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	868,50	1000
6478	Autres charges sociales diverses	2 000,00	1 302,00	1500
65	Autres charges de gestion courante	17 300,00	13 501,51	18 300,00
65133				1000
65134	Aides	650,00	0,00	650
65188	Autres	2 150,00	0,00	2150
65748	Autres personnes de droit privé	13 500,00	13 500,00	13500
65888	Autres	1 000,00	1,51	1000
66	Charges financières	30 244,84	30 244,84	28 900,00

66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 244,84	30 244,84	28900
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	2000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	2 000,00	0,00	2 500,00
6817	Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	2 000,00	0,00	2500
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00	122 902,86	123 000,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	125 000,00	122 902,86	123000
		1 160 973,59	946 467,66	1 187 962,76

Situation comptable - CCAS DE LONGUYON - 2025
Chapitres ventilés par Articles
(Recettes- Section Fonctionnement)

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>BP 2025</i>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	113 000,00	139 585,57	121 623,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	4 333,33	2000
7066	Redevances&droits des services à caractère social	80 000,00	88 124,00	80000
70848	aux autres organismes	31 000,00	47 128,24	39623
74	Dotations et participations	55 000,00	53 381,82	43 210,00
744	FCTVA	0,00	822,22	1210
74718	Autres	5 000,00	8 085,05	0
74741	Communes membres du GFP	50 000,00	44 474,55	34000
7473	Départements			8000
75	Autres produits de gestion courante	697 000,00	712 274,68	672 000,00
752	Revenus des immeubles	605 000,00	695 090,57	630000
75888	Autres	92 000,00	17 184,11	42000
77	Produits spécifiques	1 000,00	21 958,78	1 000,00
773	Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale	1 000,00	21 958,78	1000
002	Excédent de fonctionnement reporté	237 550,59	237 550,59	274 877,76
002	Excédent de fonctionnement reporté	237 550,59	237 550,59	274877,76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 423,00	56 593,98	75 252,00
722	Immobilisations corporelles	50 000,00	49 170,98	75000
7811	Rep.sur amort.des immo.incorporelles&corporelles	7 423,00	7 423,00	
777	Quote part des subventions			252
		1 160 973,59	1 221 345,42	1 187 962,76

Situation comptable - CCAS DE LONGUYON - 2024
Chapitres ventilés par Articles
(Dépense - Section Investissement)

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>BP 2025</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	34 990,25	34 592,25	36 500,00
1641	Emprunts en euros	31 990,25	31 990,25	33500
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 602,00	3000
21	Immobilisations corporelles	513 241,93	348 417,46	182 708,34
2111	Terrains nus	222 577,00	219 900,00	
21321	Immeubles de rapport	264 714,93	108 089,92	
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 650,00	5 198,58	
2188	Autres immobilisations corporelles	20 300,00	15 228,96	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 423,00	56 593,98	75 252,00
21321	Immeubles de rapport	50 000,00	49 170,98	75000
281318	Autres bâtiments publics	6 939,00	6 939,00	
28138	Autres constructions	484,00	484,00	

13913	Département			252
041	Opérations patrimoniales	43 150,67	43 150,67	0,00
21321	Immeubles de rapport	43 150,67	43 150,67	
		648 805,85	482 754,36	294 460,34

Situation comptable - CCAS DE LONGUYON - 2024
Chapitres ventilés par Articles
(Recette - Section Investissement)

Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et reserves	9 382,00	9 382,99	560,00
10222	FCTVA	9 382,00	9 382,99	560
	dalkia			0
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	2 520,00	0,00
1313	Départements	0,00	2 520,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	4 425,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	4 425,00	
001	Excédent d'investissement reporté	471 273,18	471 273,18	170 900,34
001	Excédent d'investissement reporté	471 273,18	471 273,18	170 900,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00	122 902,86	123 000,00
281318	Autres bâtiments publics	6 939,00	0,00	
281321	Immeubles de rapport	108 118,84	112 476,70	
281352	Bâtiments privés	0,00	968,00	
28138	Autres constructions	484,00	0,00	
28158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 948,00	1 948,00	
281828	Autres matériels de transport	491,00	491,00	
28188	Autres	7 019,16	7 019,16	
041	Opérations patrimoniales	43 150,67	43 150,67	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	43 150,67	43 150,67	
		648 805,85	653 654,70	294 460,34

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver le BUDGET PRIMITIF 2025 et d'autoriser le Président à réaliser les opérations comptables.

7- Tarifs REDEVANCES 2025 -2026 DEL 25-02-06

Les administrateurs sont amenés à délibérer sur les tarifs des redevances à appliquer à compter du 1^{er} mai 2025.

Présentation JP JACQUE

RESIDENCE MARRONNIERS

Type de logement	T3 EXT RDC	T2	T1 Bis
Nombre	1	3	53
Loyers	350€	270 €	239 €
Charges	400€	384 €	342 €
Total	750€	654€	581 €

Residence Automne

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	8	48
Loyers	275€	236€
Charges	290€	268€
Total	565 €	504 €

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver l'augmentation de 5€ et d'appliquer à compter du 1^{er} mai 2025 ces tarifs :

Résidence les Marronniers :

Type de logement	T3 EXT RDC	T2	T1 Bis

Nombre	1	3	53
Loyers	355€	275 €	244 €
Charges	400€	384 €	342 €
Total	755€	659€	586 €

Résidence Automne

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	8	48
Loyers	280€	241€
Charges	290€	268€
Total	570 €	513 €

8- TARIFS RESTAURATION DEL25-02-07

Le Conseil a décidé d'appliquer à compter du 1/03/2024, un tarif de 8€ pour les résidents et personnes de plus de 63 ans longuyonnaises et 15€ pour les non-résidents, ou personnes de moins de 63 ans ou non longuyonnaises de tout âge

Pour info :

2024 : Régie Restauration (56 857,56€ de dépenses – 81 919,50€ € de recettes, sans prendre en compte la présence du personnel au service, y compris repas tutelle)

Res AUTOMNE : 43 724 (43 554.30€ en 2023) dép : 30 333,24 (31 497.14 en 2023) soit 5487 repas (5995 en 2023)

Res MARRONNIERS : 38 195,50 (40 057.20€ en 2023) dép : 26 524,32 (29 526.90 en 2023) soit 4798 repas (5629 en 2023)

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de maintenir les tarifs de restauration à l'identique et d'approuver les tarifs de restauration fixés ci-dessus à compter du 1^{er} Mai 2025

9-Subventions 2025 : DSD-Mission Locale- FAJ- TELLOJE- CDIFF- CTASF

DSD : DEL 25-02-08

La mobilité des personnes âgées ou personne de tout âge sans moyen de locomotion est un point négatif sur le territoire. De nombreuses personnes éprouvent des difficultés à se rendre vers les commerces mais aussi et surtout à l'extérieur de la ville vers Verdun, Longwy, Briey, Thionville pour des démarches médicales ou administratives.

Le Transport à la Demande organisé par le CCAS, intramuros, remporte un beau succès mais ne peut sortir du territoire. L'association, Déplacements Solidaires à la Demande (DSD) grâce à des chauffeurs bénévoles, comble cette carence. Des explications sur le fonctionnement de l'association seront données en séance.

Elle sollicite le CCAS afin d'obtenir une subvention pour ses activités d'un montant de 8000€

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

AVEC 11 POUR 3 ABSTENTIONS (AM TROMBINI + PVR C LECOINTRE -J SAILLET)

décide d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 8000€ à l'association DSD

J SAILLET et AM TROMBINI: cela représente environ 25 transports par mois

Mission locale et FAJ : DEL 25-02-09

La Mission Locale accompagne les 16-25 ans dans des thématiques sociales comme le logement, l'accès aux soins, la mobilité, la formation etc.

La participation annuelle **mission locale** est calculée sur la population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 multipliée par 1.20€ - Longuyon compte 5198 habitants. La participation sera de **6237.60 €**

La participation annuelle **FAJ** est calculée sur la population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 multipliée par 0.25€ soit **1299.50€**

Explication de l'administration

Il appartiendra au Conseil d'autoriser le Président à cotiser pour un montant de 6237.60€ à la mission locale et d'attribuer une participation annuelle de 1299.50€ au FAJ pour l'année 2025

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'autoriser le Président à cotiser pour un montant de 6237.60€ à la mission locale et d'attribuer une participation annuelle de 1299.50€ au FAJ pour l'année 2025

TELLOJE :DEL 25-02-10

L'association du Territoire de Longwy pour le Logement des JEunes (TELLOJE) propose un service de logement destiné à tous les jeunes de 18 à 30 ans, désireux d'acquérir leur autonomie, en situation de formation ou d'activité salariale. Les missions de Telloje :accueillir, informer, conseiller et orienter les demandeurs, capter et proposer une offre de logement décent et accompagner dans le maintien et l'accès au logement.

L'enjeu pour Longuyon est de faciliter l'arrivée des jeunes et de permettre à ceux déjà présents de trouver plus facilement un logement et d'aider les bailleurs dont les logements sont vides à trouver un locataire.

Le Président propose d'aider financièrement cette association à hauteur de 500 euros

Explication de l'administration

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 500€ à l'association TELLOJE

CIDFF :DEL 25-02-11

Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles, association Loi 1901, propose de **développer l'égalité entre les femmes et les hommes**

Depuis 2016, il a accompagné plus de 700 personnes habitants au sein de la commune de Longuyon et près de 150 demandes relatives aux situations de violences conjugales ont été traitées dans le cadre des permanences menées sur le territoire de Longuyon.(MDS et Gendarmerie).

35 permanences annuelles permettent aux administrés longuyonnais de venir à la rencontre des agents du CIDFF pour y trouver des aides juridiques, soutiens à la parentalité et médiation familiale.

Le CIDFF développe son action sur Longuyon et tient des permanences également au sein de la Maison France Services

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3000€ pour l'association CIDFF pour l'année 2025

Explication de l'administration

Le Conseil d'administration

Après avoir délibéré

A l'unanimité

décide d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 3000€ à l'association CIDFF

CTASF DEL25-02-12

En 2024, pour la quatrième année consécutive, le CCAS a adhéré à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatatives de Longwy. Ce dispositif comprend un fonds commun abondé financièrement par les partenaires volontaires et a pour but de soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun

Il appartiendra pour le Conseil d'Administration de renouveler son adhésion à la charte de fonctionnement et à la CTASF pour l'année 2025 et de fixer le montant de la contribution financière à ce fonds. Pour l'année 2024, un montant de 2000€ a été destiné à abonder ce fonds.

Explication de J SAILLET-C PERCHERON

Le Conseil d'administration

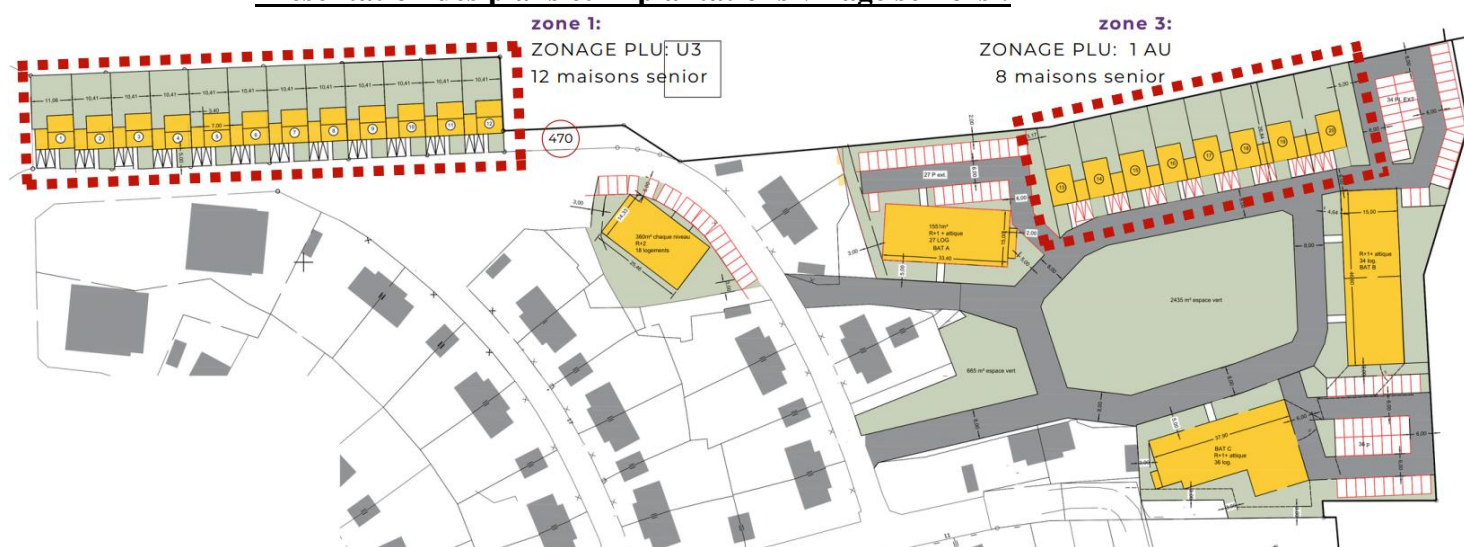
Après avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'autoriser le Président à signer la charte de partenariat et d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ à la CTASF 2025

DIVERS

- **Présentation des plans et implantations village séniors :**









- Bilan du forum de l'emploi 2025

La séance est close à 14H50

Le secrétaire de séance Madame PERCHERON

Le Président

Jean-Pierre JACQUE
Jacques
Président du CCAS